

## Conseil général du 16 juin 2026 Rapport du Conseil communal

### 5. Discuter et voter les comptes communaux 2025 de la Commune mixte de Val Terbi et des bourgeoises de Vicques, Vermes et Montsevelier

---

Les comptes ont été vérifiés par notre fiduciaire pour la partie municipale. Ceux des trois bourgeoises ont été vérifiés par la CGVF.

La Commune de Val Terbi boucle l'exercice 2025 sur un bénéfice de CHF 100'501.72 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 195'650.-

A noter que les bons chiffres des comptes 2025 ont permis d'alimenter la réserve de politique budgétaire de CHF 600'000.

#### BOURGEOISIES

- Montsevelier : excédent de produits de CHF 2'058 (excédent de charges de CHF 14'200 au budget). Pas de dépassement budgétaire.
- Vermes : excédent de produits de CHF 19'006 (excédent de charges de CHF 8'350 au budget). Pas de dépassement budgétaire.
- Vicques : excédent de produits de CHF 12'389 (excédent de produits de CHF 23'500 au budget). Pas de dépassement budgétaire.

#### MUNICIPALITÉ

##### Rentrées fiscales

Les rentrées fiscales sont en augmentation par rapport au budget avec un résultat de CHF 326'500 supérieur aux attentes. Ceci s'explique comme suit :

- Les impôts sur les personnes physiques sont proches du budget.
- Les principales augmentations se trouvent dans les variations des années antérieures des impôts des personnes morales (+ CHF 165'000 par rapport au budget) et les impôts sur gains immobiliers, qui sont très volatils (+ CHF 325'000 par rapport au budget).

## Variations importantes par rapport au budget

- Dans le chapitre 741 Corrections des cours d'eau, les gros entretiens des rives suite aux intempéries de juin 2025 engendrent des frais supplémentaires pour plus de CHF 112'800.
- Il en est de même dans le chapitre 812 Améliorations structurelles pour la réfection de chemins agricoles suite aux intempéries de juin 2025 engendrant des frais supplémentaires pour plus de CHF 66'000.
- Presque toutes les rubriques finissent sur des dépenses qui sont plus basses que le budget. C'est le cumul de petits gains dans chaque rubrique, quelques produits supplémentaires non prévus et les rentrées fiscales supérieures aux attentes qui sont à l'origine du bon résultat 2025.

## Autofinancement et endettement

L'autofinancement est conforme aux attentes et s'élève à CHF 1,58 million.

L'endettement net est en légère hausse et atteint CHF 2'967 par habitant. Ce niveau d'endettement est considéré comme élevé dans les indicateurs financiers qui sont calculés pour le Délégué aux affaires communales. En effet, notre ratio dette nette par rapport aux revenus fiscaux de la commune est à 115.28 % (il est considéré comme critique dès 150% et élevé entre 101 et 150 %).

Pour rappel, l'endettement net 2024 était de CHF 2'671 francs et le ratio dette nette par rapport aux revenus fiscaux était de 103.07 %.

Cette augmentation d'endettement net s'explique par le fait que les investissements nets sont plus élevés que l'autofinancement. On peut citer les principaux :

- Assainissement de l'école du bas à Vicques
- Rénovation des routes

## Eléments comptables particuliers

La lecture du résultat est maintenant comparable d'une année sur l'autre, les années 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 étant compatibles MCH2.

Le bon résultat a permis d'augmenter de CHF 600'000 la réserve de politique budgétaire qui s'élève donc maintenant à CHF 3.6 millions.

## Investissements

Pas de dépassements à ratifier.

## Dépassements budgétaires à ratifier

Pas de dépassements à ratifier.

## Crédits supplémentaires du Conseil communal.

Depuis 2019, à la suite des remarques de la fiduciaire, un suivi précis des dépenses extraordinaires du Conseil communal est mis en place. Le Conseil communal a voté des crédits supplémentaires pour un total d'environ CHF 158'600 (montant maximum disponible : CHF 216'419) pour 16 objets. Vous trouvez le détail dans le rapport relatif aux comptes 2025.

## Financements spéciaux

- **Approvisionnement en eau potable** : le service des eaux de Vermes a été transféré au SEVT au 01.01.2025. Nous n'avons donc plus aucune charge ni aucun produit pour ce financement spécial.
- **Assainissement des eaux** : un excédent de charges de CHF 49'700 a été prélevé sur le fonds de réserve MCH1.
- **Le financement spécial des déchets** boucle sur un bénéfice de CHF 78'200 attribué au fonds de réserve. Un dédommagement du SEOD de CHF 141'400 impacte le résultat positivement.
- **Taxe des eaux de surface** : un excédent de charges de CHF 30'600 a été prélevé sur le fonds de réserve MCH1.
- **Redevance à vocation énergétique** : ce nouveau financement spécial boucle sur un excédent de produits de CHF 70'500 attribué au fonds de réserve. Ce fonds est utilisé dès 2026 pour subventionner des projets énergétiques, selon le nouveau règlement relatif à l'utilisation du fonds spécial à vocation énergétique.
- **Taxe des ouvrages collectifs** : un total de CHF 72'200, correspondant aux décomptes des chemins, a été prélevé aux différents financements spéciaux.

## CONCLUSION

Ces excellents résultats permettent d'augmenter la réserve de politique budgétaire qui se situe désormais à 3.6 millions de francs. Cette réserve permet d'envisager assez sereinement l'avenir financier de la commune malgré les incertitudes économiques qui s'accumulent : tissu industriel jurassien en difficulté, guerres, inflation, crise de l'approvisionnement...

Le Conseil communal a accepté les comptes tels que présentés et les dépassements de budget dans sa séance du 4 mai 2026.

**Le Conseil communal vous invite à accepter l'ensemble des comptes 2025.**

## 5. Discuter et voter un crédit de CHF 450'000.-, sous déduction des subventions fédérales et cantonales, ainsi que des participations de tiers, destiné à la réfection des chemins ruraux La Fenatte, Les Abues et Sur Tevie à Vicques et Les Vies-Fourchies - Le Champre à Montsevelier. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement

### Situation

Dans le courant de l'année 2025, le personnel de la voirie a procédé à un état des lieux des chemins ruraux communaux nécessitant des travaux de réfection. Cette analyse a permis d'identifier plusieurs tronçons dont l'état s'est progressivement dégradé et qui nécessitent aujourd'hui des interventions afin de garantir leur pérennité et leur utilisation dans de bonnes conditions.

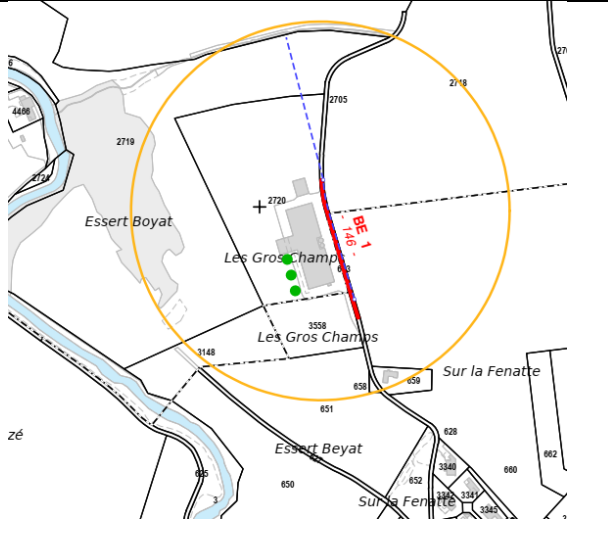
Dans cette perspective, un premier contact a été pris avec le Service de l'économie rurale afin d'examiner les possibilités de subventionnement. Celui-ci a accueilli favorablement la démarche, tout en précisant que sa pratique actuelle consiste à traiter les projets sous la forme d'enveloppes globales portant sur plusieurs années, plutôt qu'au travers de demandes ponctuelles successives. Il a dès lors été demandé à la Commune d'établir un dossier complet regroupant l'ensemble des interventions envisagées ces prochaines années.

Afin de répondre aux exigences du Service de l'économie rurale, le Conseil communal a mandaté le bureau Eschmann SA pour l'élaboration du dossier technique et financier nécessaire à l'obtention des aides cantonales et fédérales. Le mandat confié comprend également l'organisation des appels d'offres auprès des entreprises, la direction des travaux et l'établissement des décomptes finaux.

Parallèlement, deux exploitants agricoles ont manifesté leur intérêt à profiter de cette démarche afin de réfectionner des places privées devant leur exploitation et ainsi pouvoir bénéficier des subventions prévues dans ce cadre. L'un de ces projets a toutefois été abandonné en cours de procédure.

### Travaux projetés

Les travaux envisagés concernent les secteurs suivants :

<p><b>Chemin de La Fenatte (accès à la ferme de M. Vogel)</b></p> <p>Réfection complète sur 146 m<sup>1</sup> ; plantations de 3 arbres fruitiers à titre de compensation écologique.</p>	
---	--



## Compensations écologiques

Le Service de l'économie rurale a également exigé la mise en œuvre de mesures de compensation écologique, liée à la transformation de certains tronçons actuellement en groise par des revêtements en béton.

## Coût des travaux et financement

Le coût total des travaux et des prestations associées a été estimé à CHF 433'000.–. Par mesure de prudence et afin de disposer d'une marge suffisante en cas d'imprévu, le Conseil communal propose de porter le crédit demandé à CHF 450'000.–.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

<b>DEVIS ESTIMATIF</b>	
<b>Travaux</b>	
Chemin de la Fenatte	130 734
Chemin Es Abues	87 990
Chemin Sur Tevie	57 233
Chemin Les Vies Fourchies - Le Champre	62 190
<b>Compensations écologiques</b>	
Arbres fruitiers	3 000
<b>Honoraires</b>	
Prestations d'ingénierie et d'accompagnement	22 416
<b>Total HT I</b>	<b>363 563</b>
Divers, imprévus, réserve (~10 %)	37 000
<b>Total HT II</b>	<b>400 563</b>
<b>Total TTC</b>	<b>433 009</b>
Subventions CH (~30 %)	-129 903
Subventions JU (~27%)	-116 912
Participation Commune de Courroux (Chemin de la Fenatte) <sup>1</sup>	-13 202
Participation fermier (place privée)	-16 362
<b>Montant TTC à charge de la Commune</b>	<b>156 630</b>

<sup>1</sup> Le chemin étant situé à cheval sur les territoires de Courroux et Vicques, une répartition des coûts est établie en fonction de la longueur du tronçon sur chacun des territoires

## Avis du Conseil communal

Le Conseil communal estime qu'il s'agit d'une opportunité particulièrement favorable pour la Commune. En effet, les travaux projetés devront tôt ou tard être réalisés afin de maintenir ces infrastructures dans un état satisfaisant. Grâce à la démarche engagée auprès du Service de l'économie rurale, la Commune pourra bénéficier d'un taux de subventionnement important de la Confédération et du Canton, ainsi que de participations de tiers. La charge nette pour Val Terbi s'en trouve ainsi fortement réduite, alors que les améliorations réalisées profiteront durablement aux exploitations agricoles concernées ainsi qu'à l'entretien du territoire communal.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil général à accepter le crédit brut de CHF 450'000.– destiné à la réfection des chemins ruraux précités.

## 7. Adopter le cahier des charges révisé de la Commission de l'action sociale

---

Le Conseil communal soumet au Conseil général pour approbation la révision du cahier des charges de la Commission de l'action sociale.

Le document actuellement en vigueur date de 2014. Après plus de dix ans d'application, une mise à jour apparaissait nécessaire afin de mieux tenir compte de l'évolution des besoins, des réalités actuelles de la Commune ainsi que du rôle effectivement exercé par la commission.

Les modifications proposées visent principalement à clarifier et actualiser les missions de la commission, à préciser son rôle consultatif auprès du Conseil communal et à adapter certaines attributions. Dans ce cadre, la mission relative à l'embellissement des villages a notamment été retirée du cahier des charges, celle-ci ne relevant plus directement des compétences de la commission.

Cette révision a été élaborée en étroite collaboration avec les membres de la Commission de l'action sociale actuellement en fonction. Ces derniers ont été associés à la réflexion et ont donné leur accord au projet qui vous est soumis.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande d'approuver la révision du cahier des charges de la Commission de l'action sociale.

Vicques, le 1<sup>er</sup> juin 2026

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



Claude-Alain Chapatte  
Président



Catherine Comte  
Secrétaire